



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2023

Conseil municipal du 13 mars 2023

SOMMAIRE

Introduction : rappel des objectifs du DOB

I – les incertitudes du contexte économique et budgétaire international et national

II – Les principaux faits marquant de 2022

III – Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2023

IV – Les marges d'épargne et la situation de la dette

V – Les investissements 2023

V – Les budgets annexes

Rappel des objectifs du DOB :

Le débat d'orientation budgétaire se tient dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le but est de susciter une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du BP 2023.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité.

I – Les incertitudes du contexte économique et budgétaire international et national

A – Situation internationale : des difficultés persistantes

La guerre en Ukraine est venue s'ajouter aux effets de la crise sanitaire. Elle modifie profondément l'ordre économique mondial.

L'incertitude semble ainsi être devenue la règle de tous les pays.

La flambée des prix de l'énergie et des matières premières et les sanctions économiques envers la Russie ont engendré une rupture dans la mondialisation des échanges. Les prévisions de croissance mondiale sont revues à la baisse, évaluées à 3,2 % pour 2022 et 1,7 % pour 2023. L'inflation est revenue au cœur des préoccupations des Etats.

B – Situation nationale : un ralentissement plus fort que prévu

En France les prévisions économiques sont également entourées d'incertitudes liées à l'évolution de la guerre en Ukraine. Les aléas portent à la fois sur les prix d'approvisionnement des matières premières, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises.

La croissance annuelle atteindrait +2,5 % en 2022 (après +6,8 % en 2021). Pour 2023, l'acquis de croissance du PIB à mi-année serait positif mais modeste. Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1% en 2023 (prévision de l'INSEE 0,4%).

L'inflation s'est généralisée et atteint des niveaux records depuis les années 1980. Elle pourrait atteindre 7% en tout début d'année 2023. Son évolution dépendra entre autres, des mesures de limitation de prix énergétiques et des fluctuations des cours du pétrole.

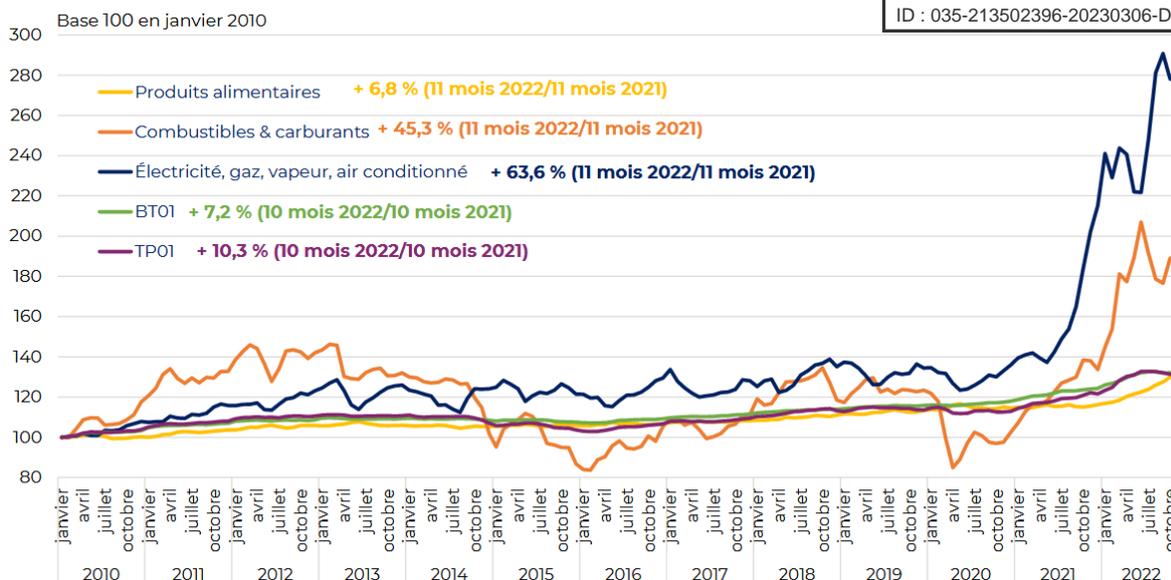
Le glissement annuel des prix de l'alimentation atteindrait quant à lui environ 13 %. À partir du printemps, l'inflation d'ensemble pourrait néanmoins refluer par « effet de base » (+5,5 % prévu en juin), les prix continuant à augmenter au mois le mois mais moins vivement qu'un an plus tôt.

Dans le projet de loi de finances 2023 le gouvernement table sur une inflation de 4,2%, le principal aléa de ce scénario étant l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

Les taux d'intérêts connaissent une très forte augmentation passant de 0,14% fin 2021 à 1,82% à ce jour. Les prévisions pour 2023 exposent une augmentation modérée mais continue.

Le taux de chômage poursuit son recul depuis 2021, mais l'emploi ralentirait au cours des prochains trimestres. Il s'établirait à 7,3% de la population active (il faut noter qu'au 1er trimestre 2022, l'emploi y progresse plus en Ille-et-Vilaine : + 0,6 % d'emplois salariés et + 0,7 % d'intérim, et le taux de chômage y est plus faible : 5,2 %, contre 5,8 % en moyenne régionale).

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

C – La Loi de Finances 2023 et ses principales mesures relatives aux collectivités locales

Les priorités affichées du Projet de Loi de Finances sont le soutien au pouvoir d'achat, la transition écologique, l'éducation et la sécurité.

- Suppression des « contrats de confiance »
- Suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) à terme : réduction en 2023 puis suppression en 2024

Cette disparition représenterait une baisse d'impôts pour les entreprises et de recettes pour les collectivités (EPCI) de l'ordre de 4 milliards d'euros en 2023 et de 8 milliards d'euros en 2024

Selon le Sénat, les collectivités territoriales se voient une nouvelle fois privées, d'une ressource fiscale locale et craignent d'être victimes de la perte de lien entre leurs ressources et le dynamisme économique de leurs territoires.

- Mise en place d'un filet de sécurité pour soutenir les collectivités locales les plus en difficulté
L'État apporte son soutien pour faire face à l'augmentation de certaines dépenses, à hauteur de :
50 % de la hausse des dépenses constatées en 2022 au titre de la revalorisation du point d'indice,
70 % des hausses de dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achat de produits alimentaires constatées en 2022.

Ce filet bénéficiera aussi aux communes et aux EPCI qui auront subi en 2023 une perte d'épargne brute de plus de 15 %, et qui auront un potentiel financier par habitant inférieur à deux fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique.

- Un « amortisseur électricité »
Pour les collectivités non-éligibles au bouclier tarifaire (non concernées par le tarif réglementé de vente d'électricité) un « amortisseur électricité » est mis en place dès le 1er janvier 2023. Celui-ci consiste à la prise en charge par l'État de la moitié de la différence entre le prix payé par le client par mégawattheure et un prix de référence (180€/MWh).
- Fiscalité locale
 - Majoration étendue de la TH sur les résidences secondaires
 - Relèvement du taux de la taxe sur les logements vacants
 - Report en 2025 de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels et maintien du dispositif légal de revalorisation des bases

- Dotation globale de fonctionnement : abondement de 320 millions supplémentaires ; Enveloppe de 200 millions fléchée sur les communes rurales.

II- Les principaux faits marquants de 2022 sur les budgets communaux

Sur le budget principal

En recettes de fonctionnement :

- Revalorisation des valeurs locatives : +3,4% (pour rappel 0,2% en 2021)
- Augmentation du taux de fiscalité (+5%)
- Très forte progression des droits de mutation à titre onéreux + 112%
- Des ventes de biens (terrains et véhicule)
- Instauration d'une tarification sociale de la cantine (repas à 1€) – Complément de l'Etat
- Pour rappel : reversement des excédents du budget de lotissement du Chêne Vert en 2020 (+115 000€) et 2021 (+311 130€). 0€ en 2022

En dépenses de fonctionnement :

- Ouverture d'une classe à l'école publique
- Coût de l'énergie notamment électricité + 30%
- Revalorisation du point d'indice de la FPT de 3,5% au 1^{er} juillet 2022
- Mise en place de la CTG : perception des aides de la CAF directement par Crocq'vacances, organisateur de l'ACM périscolaire (mercredi et vacances scolaires)
- Stabilisation des subventions mais diminution en masse financière car pas de subvention votée pour Crocq'Vacances sur le BP 2022.

Sur les budgets annexes

- Lotissement Pavie

Les frais de maîtrise d'œuvre à Atelier du Canal et Quarta sont payés à 85%.

Les travaux de viabilisation ont commencé en juin 2022. 367 060€ HT ont été payés sur le BP 2022 (soit un peu plus d'1/4 des travaux).

Le rachat des terrains de la 1^{ère} tranche à l'EPF a été acté par le conseil municipal du 17 octobre 2022 pour un montant de 546 912,30 EUR TTC. L'acte sera signé en début d'année 2023 et les écritures comptables seront inscrites sur le BP 2023.

Un emprunt de 1,5M€ a été réalisé auprès de la Banque Postale

- Lotissement Clé des Champs

La viabilisation des trois terrains a été faite pour un montant de 40 000€ HT. Il reste 30 000€ de travaux à réaliser.

La mise en vente des terrains au prix de 120€TTC/m² a été décidé par le conseil municipal du 17 octobre 2022.

- Lotissement Hameaux de la Gérardais

La consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 03 juin 2022. Atelier du Marais de Fougères a été retenu pour un montant de 39 984€TTC de rémunération de base + 1140€ TTC pour la réalisation d'un dossier cas par cas.

Ce cabinet a commencé à travailler sur ce projet de lotissement de 43 logements.

- Assainissement

En 2022, la commune a investi pour 64 968€€ sur la station (speed o Clar et densiclone) et 86 676,88€ sur les réseaux.

Il y a 151 644,88 € de restes à réaliser (solde Le Braz et densiclone) + 3 106,80€ de fournitures

Par délibération du 17/10/2022 le conseil municipal a décidé d'augmenter la part variable du tarif assainissement pour 2023, passant de 2,14€ à 2.50€ TTC.

- CCAS

La section de fonctionnement présente un résultat pour l'année 2022 de + 10 005.12 €

La section d'investissement présente un résultat pour l'année 2022 de + 2 088.20 €

Le budget du CCAS 2022 est excédentaire en section de fonctionnement grâce à la subvention communale de 35 000 € contre 22 000 € en 2021 ; sans cela son fonctionnement reste déficitaire.

III - Les hypothèses budgétaires du budget principal pour 2023

La situation économique se caractérise par un niveau d'inflation supérieur à celui des dernières années et une croissance qui tend à ralentir.

Dans le même temps, les taux d'intérêt ne cessent de monter, ce qui est de nature à impacter en particulier le marché de l'immobilier.

L'évolution de la situation économique est une donnée d'autant plus importante pour la Collectivité que, désormais, son autonomie financière est restreinte puisqu'essentiellement liée à la taxe foncière, directement fonction de l'évolution de la conjoncture au travers des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), et aux dotations de l'Etat.

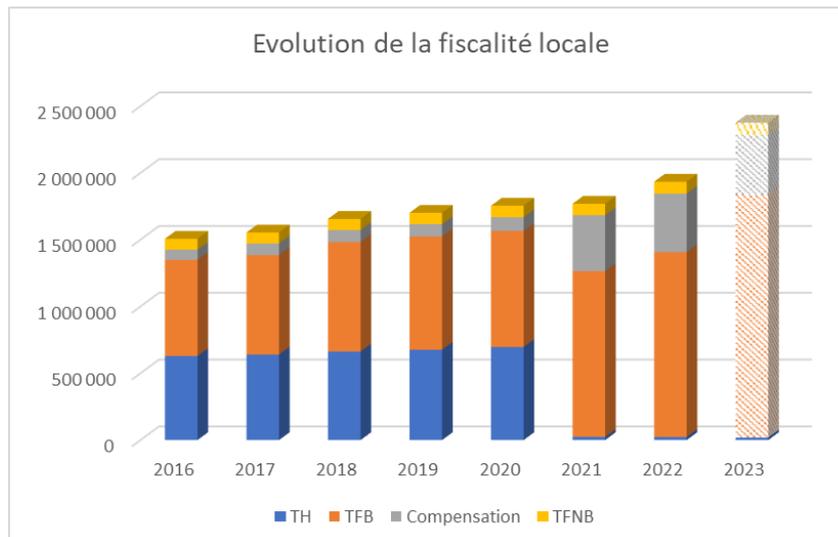
Dans le même temps, nous devons contenir une évolution des charges nouvelles correspondant à des mesures nationales (augmentation du point d'indice) et au surcoût de l'énergie et des matières premières entraînant une hausse du budget de fonctionnement de l'ordre de 5 à 10 %.

1 - Les recettes réelles de fonctionnement à la loupe



▪ Fiscalité :

Une augmentation des produits de contributions de fiscalité directe locale estimée de + 150 000€ (+ 7,1 % pour les bases physiques et 1% pour l'évolution physique avec prise en compte des nouvelles constructions).

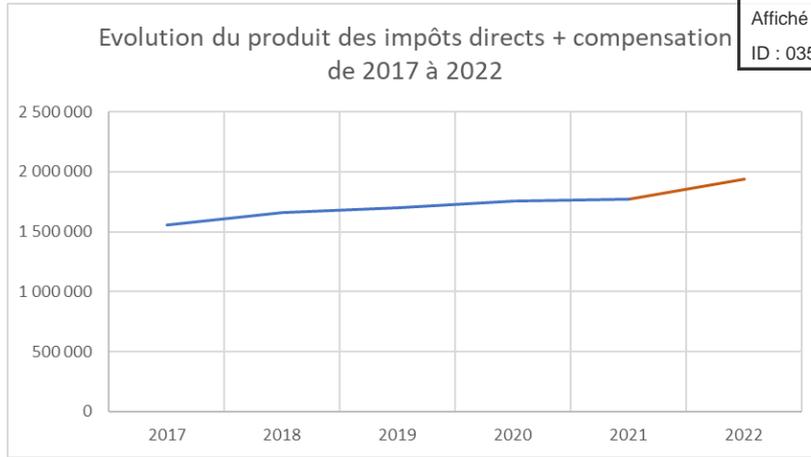


La part de la Taxe Foncière Bâtie dans les recettes de la commune représente 34% (il faut noter que dans plus de la moitié des communes la TFB représente moins de 30% des recettes de fonctionnement).

▪ Taux de fiscalité :

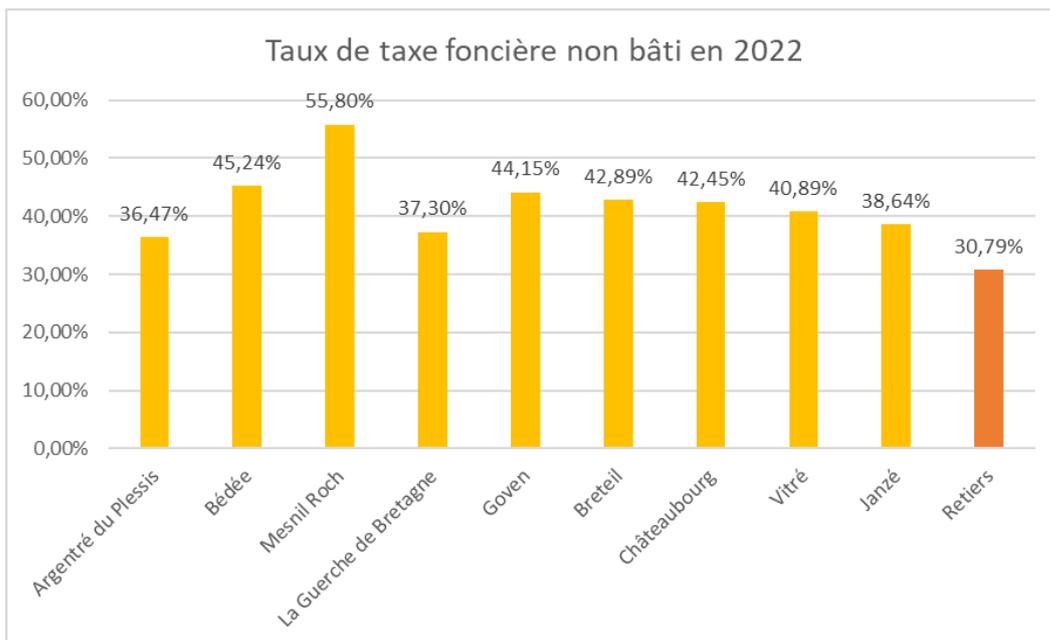
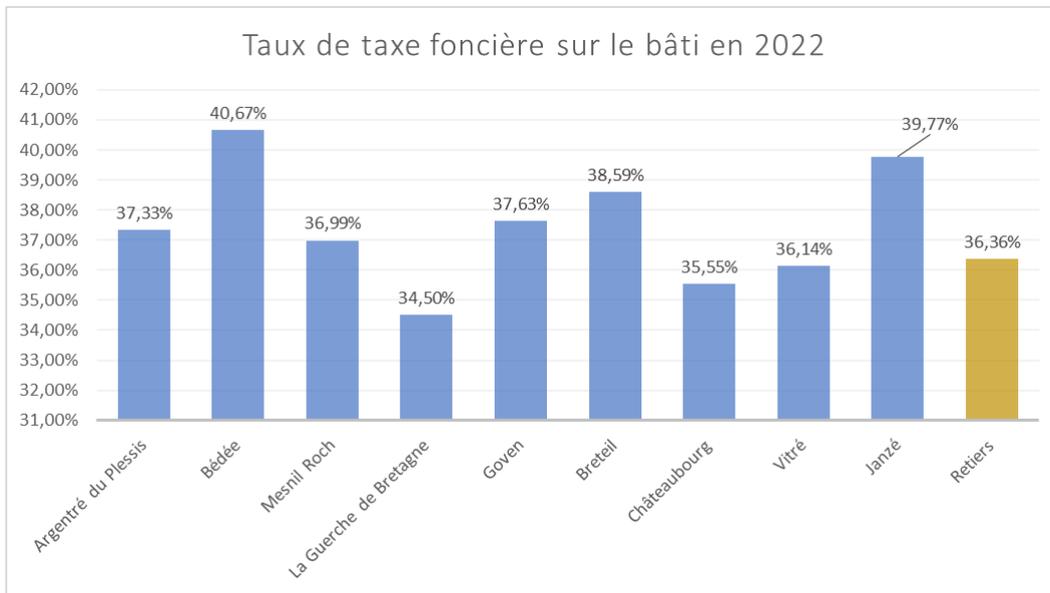
Le taux de la fiscalité a été modifié en 2022 : augmentation de +5% du taux de TFB.

L'autonomie financière de la commune est aujourd'hui restreinte à la taxe foncière, et l'augmentation de taux a permis un gain de produits de + 80 000€



Il n'est pas prévu d'augmentation de taux en 2023

Comparaison des taux avec des communes de même strate



▪ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :

La dotation globale de fonctionnement a été dynamique ces dernières années (en 2022, niveau revenu à celui de 2014) grâce à la forte progression de la DSR et à l'évolution de la population.

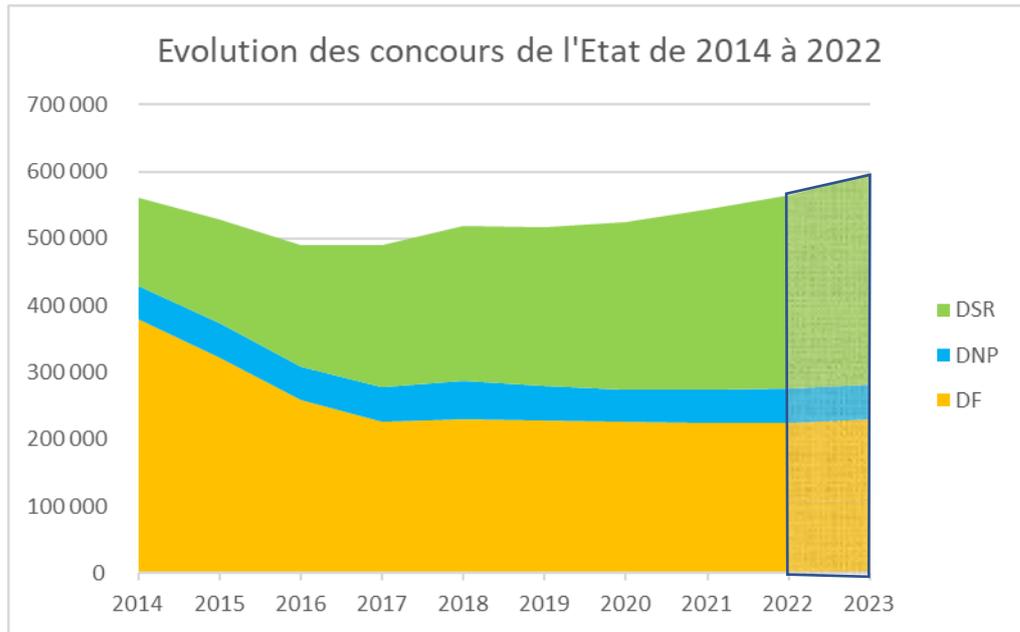
Cette année, la loi de finances prévoit une augmentation de l'enveloppe de la dotation forfaitaire de 320 M€ et a supprimé l'écrêtement sur la part des communes.

Retiers va donc bénéficier pleinement de la dynamique de sa population (+ 65 habitants).

La dotation forfaitaire de la DGF pourrait gagner 5 700€ en 2023 par rapport à 2022.

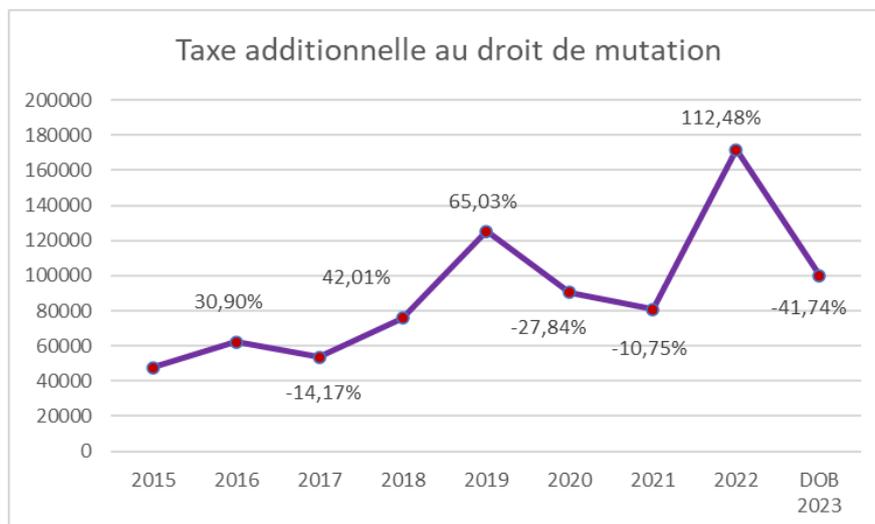
Egalement, la commune doit rester éligible à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation nationale de péréquation (DNP).

Si la DNP sera constante, la DSR doit être dynamique, grâce à l'évolution de la population et au critère de longueur de voirie.



▪ Une baisse prévisionnelle des recettes tirées des DMTO (Droit de mutation à titre onéreux) pour un montant de 100 000€ (même si on compte 76 DIA en 2021 et en 2022).

La sensibilité forte de ce poste de recettes à l'évolution de la conjoncture économique rend difficile la prévision pour 2023. Dans une hypothèse de prudence, nous pouvons estimer tabler sur un retour à une recette prévisionnelle équivalente à celle inscrite au BP 2022, soit 100 000€.



- L'intercommunalité :

L'attribution de compensation (AC) traduisant les transferts de compétences reste inchangée pour 2023 (sans transfert de compétences supplémentaires, l'AC est fixe jusqu'en 2027). Le travail de collaboration et de mutualisations existant entre les services se poursuivra en 2023.

Pour ce qui est de la Dotation de Solidarité Communautaire, versée par Roche aux Fées Communauté, elle est augmentée depuis 2018 de près de 20%. Elle a été de 150 441€ en 2022.

Pour 2023, l'enveloppe de RAFCo, à répartir entre les communes augmentera de 1%.

Le FPIC : l'enveloppe prévisionnelle du FPIC attendue pour Retiers, devrait être équivalente à celle de 2022. Pour les années qui viennent, une incertitude existe avec la réforme de la fiscalité locale.

2 - Les dépenses réelles de fonctionnement contenue



- Les charges à caractère général : elles devront être contenues, mais seront nécessairement en progression de l'ordre de 5 à 10% sur la base du compte administratif de 2022

En effet, il faudra prendre en compte une évolution du coût des repas de cantine (nouveau marché de +10% en moyenne).

A cette charge obligatoire, s'ajoute pour 2023 la répercussion de la hausse du coût de l'énergie. Pour la commune, elle se traduira par une multiplication par 1,9 de ses dépenses d'énergie par rapport à 2022, soit un surcoût de l'ordre de 107 000 euros à intégrer au budget.

Egalement, tous les contrats de maintenance et de prestation de service seront appelés à augmenter cette année. Des hausses sont déjà annoncées :

- Prime d'assurance flotte
- Participation SDIS : + 5%
- Maintenance éclairage public

Augmentation des matières premières à prendre en compte

- Les charges de personnel

Une évolution des charges de personnel de l'ordre de 2% est à prévoir. Cette évolution correspond principalement :

- au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour 2,5%
- à la prise en compte sur 1 an de la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique de 3,5% au 1^{er} juillet 2022
- à une revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique pour compenser l'inflation de 1% et une revalorisation de 5% du SMIC ?
- à une stabilisation de l'enveloppe des remplacements

- Les subventions aux associations

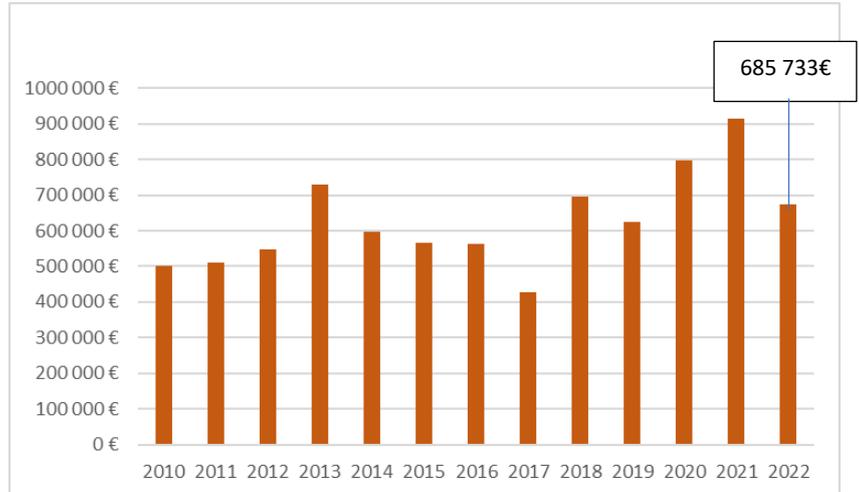
Les subventions aux associations seront stables, il faudra néanmoins prendre en compte une subvention à Crocq'Vacances correspondant à deux années budgétaires, 2022 et 2023.

IV – Les marges d'épargne et la situation de la dette

1 – les marges d'épargne

L'**épargne de gestion** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement déduction faite des dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'**épargne** dégagée dans la **gestion** courante hors frais financiers.

Ce montant permet de couvrir en priorité le remboursement des emprunts et pour le surplus les dépenses d'investissement

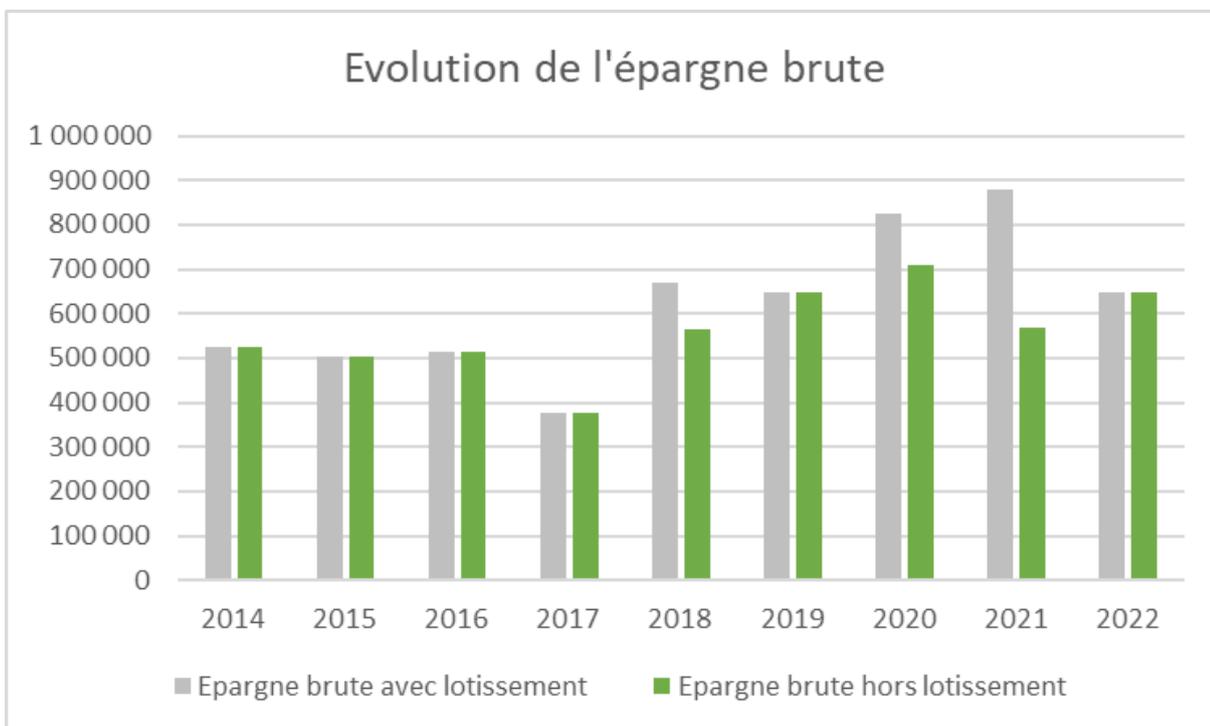


L'**épargne brute** est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

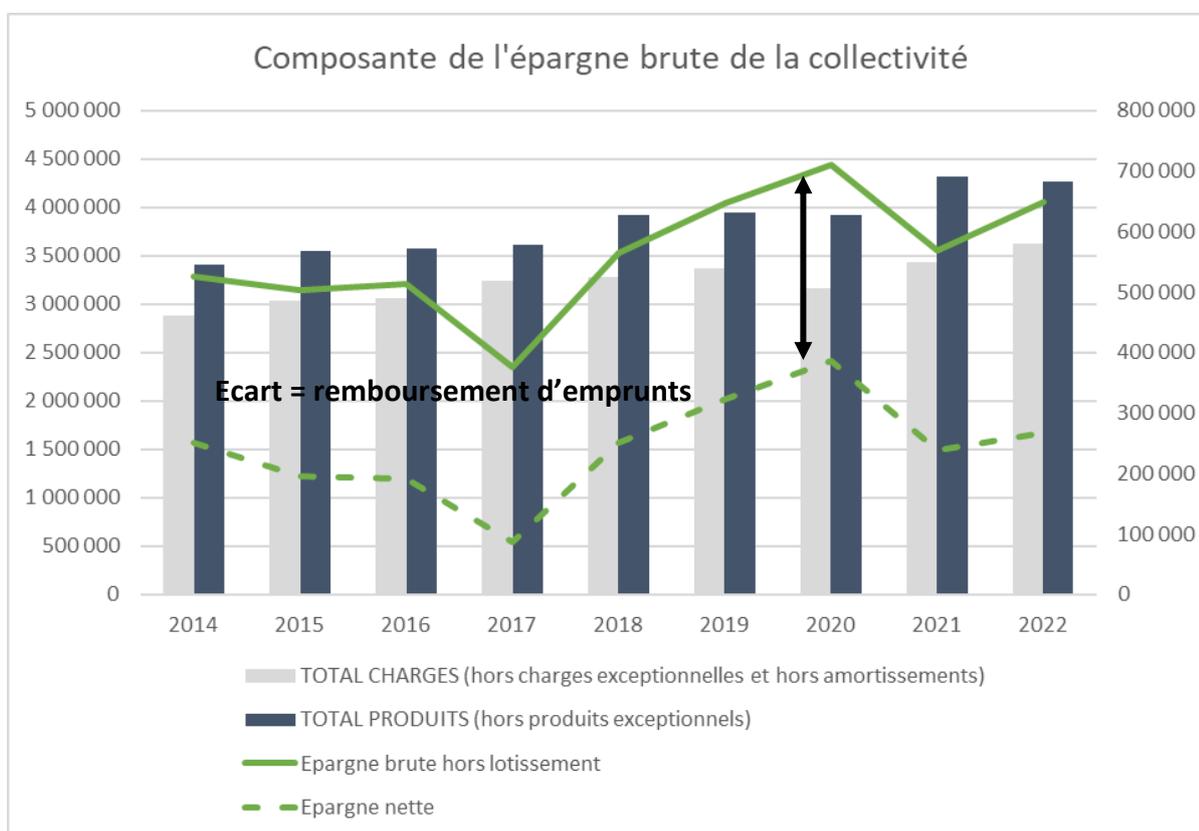
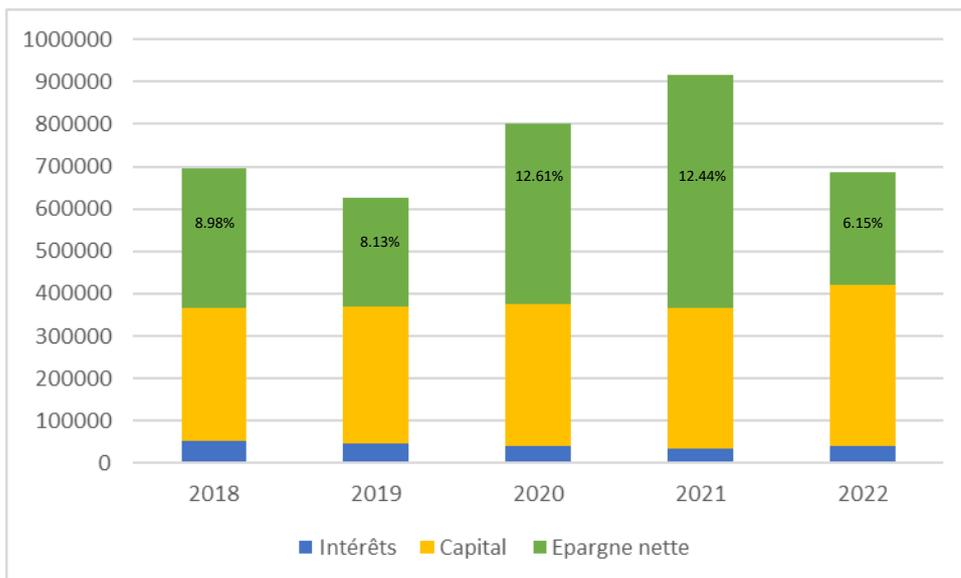
En 2022, l'épargne brute de la collectivité s'élève à **648 559,26€**. Elle représente ainsi **14.13%** des recettes réelles de fonctionnement.

Pour rappel : en 2018, 2020 et 2021, la commune a bénéficié du virement des excédents du budget de lotissement du Chêne vert, ce qui a impliqué un niveau élevé d'épargne brute.



L'**épargne nette** (ou CAF net – Capacité d'autofinancement) correspond à l'épargne de gestion déduction faite du remboursement de l'annuité de la dette (intérêt et capital)

Cet indicateur est essentiel car il correspond à l'autofinancement par la commune pour ses investissements (la part en vert). Elle est de 267 260,25€ en 2022.



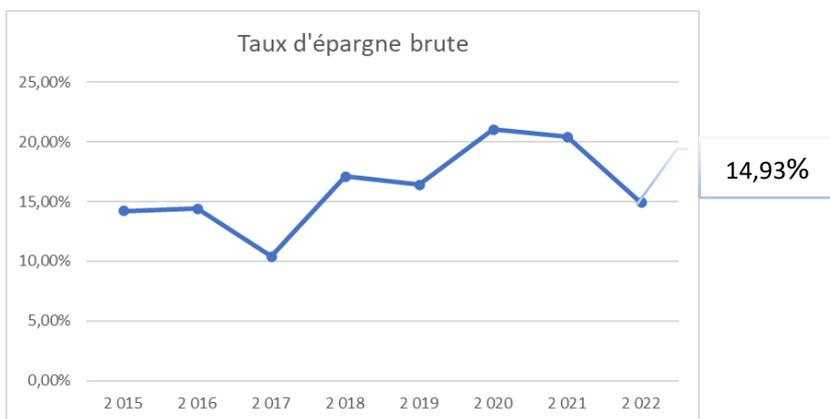
L'épargne brute constitue un double indicateur :

- Un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

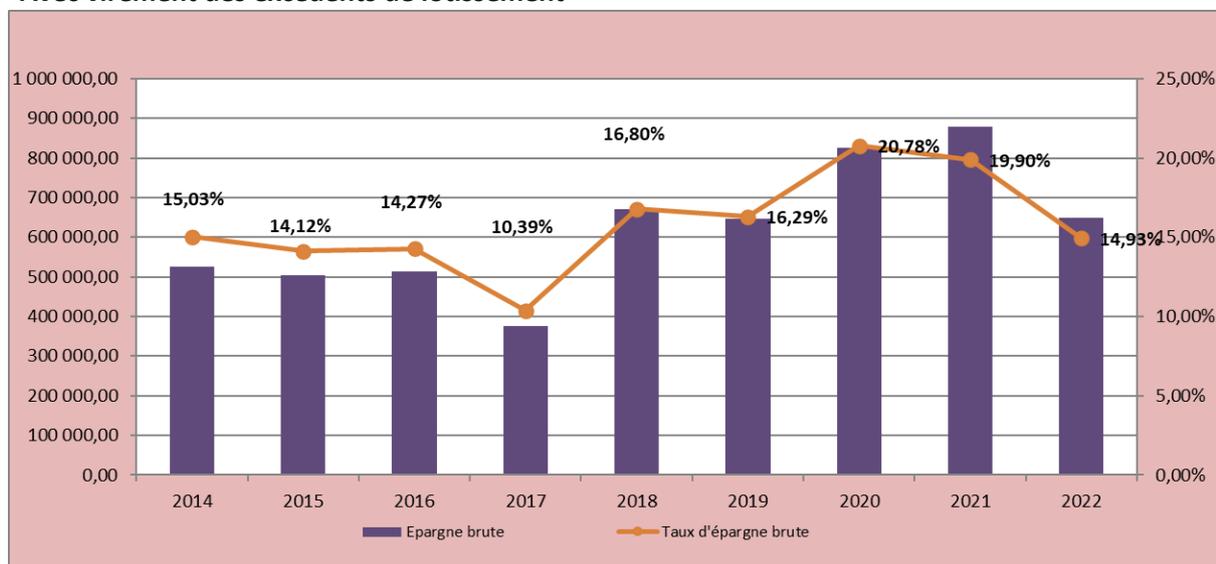
Cet indicateur est utilisé dans 2 ratios clés de la santé financière d'une collectivité :

• Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

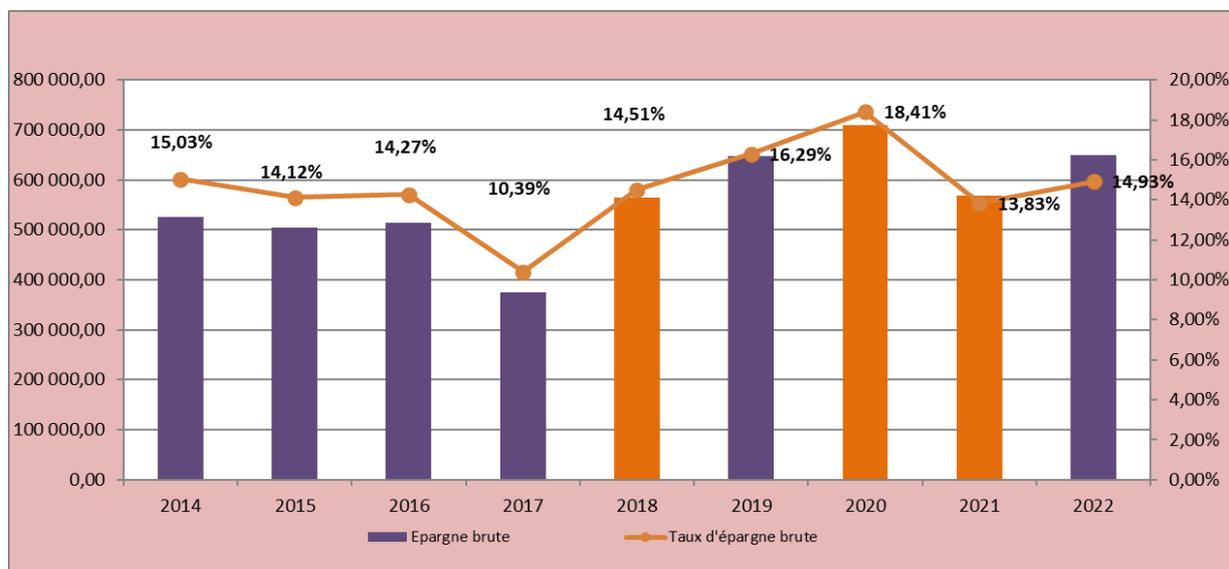
Pour Retiers, le taux d'épargne brute est de 14,93% en 2022



Avec virement des excédents de lotissement



Sans les excédents de lotissement



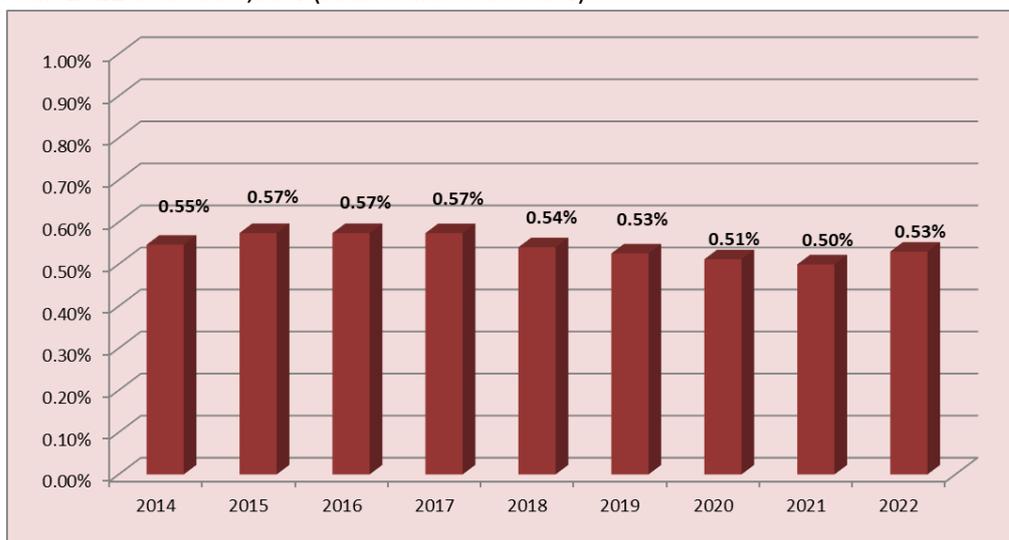
- La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité.

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Le ratio de rigidité : il mesure le rapport entre la somme des charges de personnel augmentées de l'annuité de la dette et le total des Produits de Fonctionnement.

Ce ratio évalue le côté incompressible de certaines dépenses.

A Retiers en 2022 il est de 0,53% (seuil d'alerte à 0.65%)



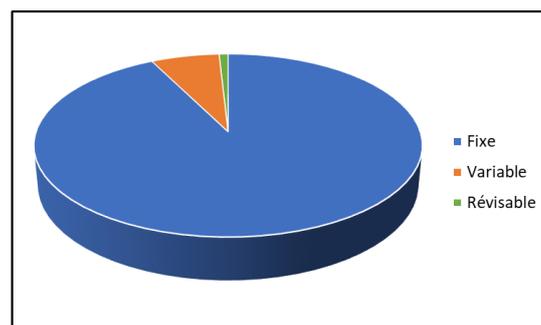
3 - Informations relatives à la dette

Synthèse de la dette au 1^{er} janvier 2023

Capital restant dû	Taux moyen pondéré 2022	Durée de vie moyenne	Nombre d'emprunts
3 469 850€	1,07%	7,9	17

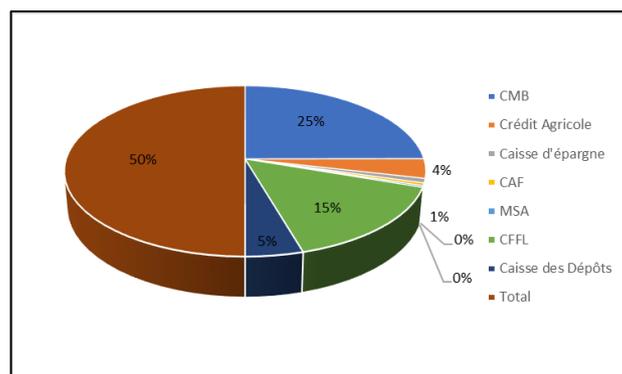
Dette par type

	CRD	% du CRD	Taux moyen
Fixe	3 212 264,03 €	92,58%	1,70%
Variable	227 560,15 €	6,56%	1,98%
Révisable	30 026,30 €	0,87%	2,48%
Total	3 469 850,48 €	100,00%	



Dette par prêteur

	Capital restant dû	% du CRD
CMB	1 730 788,63	49,88%
Crédit Agricole	255 661,56	7,37%
Caisse d'épargne	57 999,50	1,67%
CAF	33 750,00	0,97%
MSA	21 614,71	0,62%
Banque Postale	1 056 580,33	30,45%
Caisse des Dépôts	313 455,75	9,03%
Total	3 469 850,48	100,00%



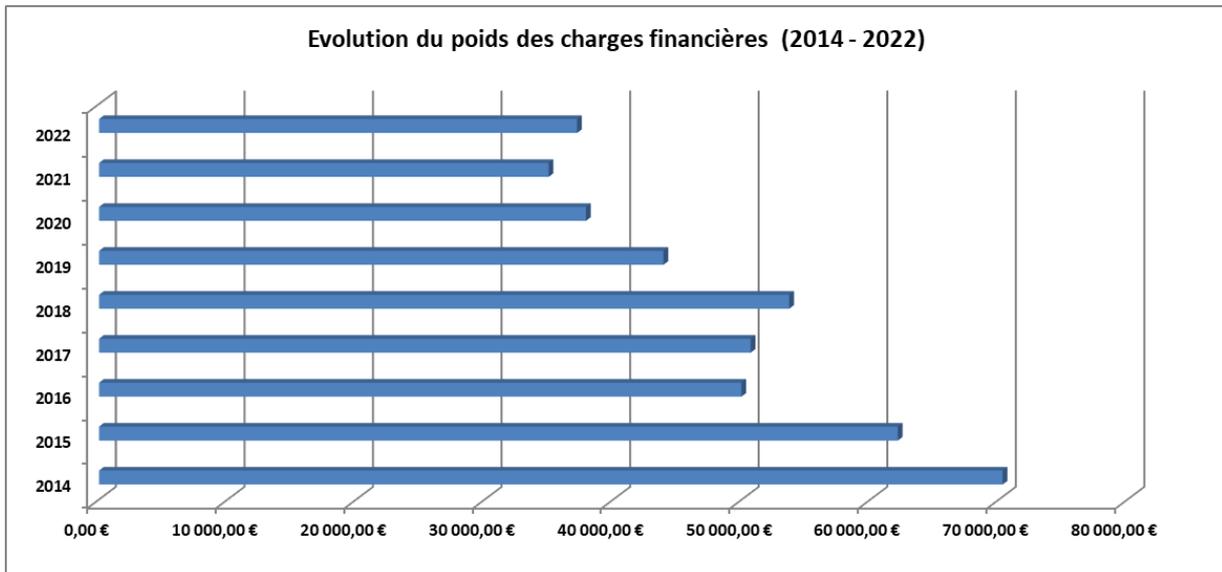
Liste des emprunts

		année départ	durée	fin			
Crédit Mutuel de Bgne	travaux divers	2009	15 ans	2023	fixe	4,61	300 000
Caisse française de financement	maternelle et restau	2008	15 ans	2023	fixe	4,55	600 000
Crédit Mutuel de Bgne	équipements divers	2004	20 ans	2024	variable	E6M	400 000
Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine	divers	2009	15 ans	2024	variable	E3M	200 000
Caisse d'épargne	centre technique	2009	15 ans	2024	variable	E3M	400 000
CAF	CLSH	2014	10 ans	2023	fixe	0	37 500
MSA	CLSH	2014	10 ans	2025	fixe	2	100 000
Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine	CLSH	2013	15 ans	2028	fixe	3,7	200 000
Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine	aménagement voirie	2015	15 ans	2030	fixe	2,44	250 000
Caisse française de financement	révolving	2011	20 ans	2031	variable	E3M	400 000
Crédit Mutuel de Bgne	église	2017	15 ans	2032	fixe	1,01	400 000
Banque Postale		2018	15 ans	2033	fixe	1,19	300 000
Crédit Mutuel de Bgne	équipements sportifs	2018	18 ans	2036	fixe	1,5	600 000
Caisse des dépôts	salle de sport	2018	20 ans	2038	fixe	0	417 941
CAF	espace jeunes	2019	10 ans	2029	fixe	0	37 500
Banque Postale	Dojo-danse-espace jeunes	2020	20 ans	2041	fixe	0,52	700 000
Crédit Mutuel Arkéa	Cimetière	2021	25 ans	2046	fixe	0,81	1 000 000

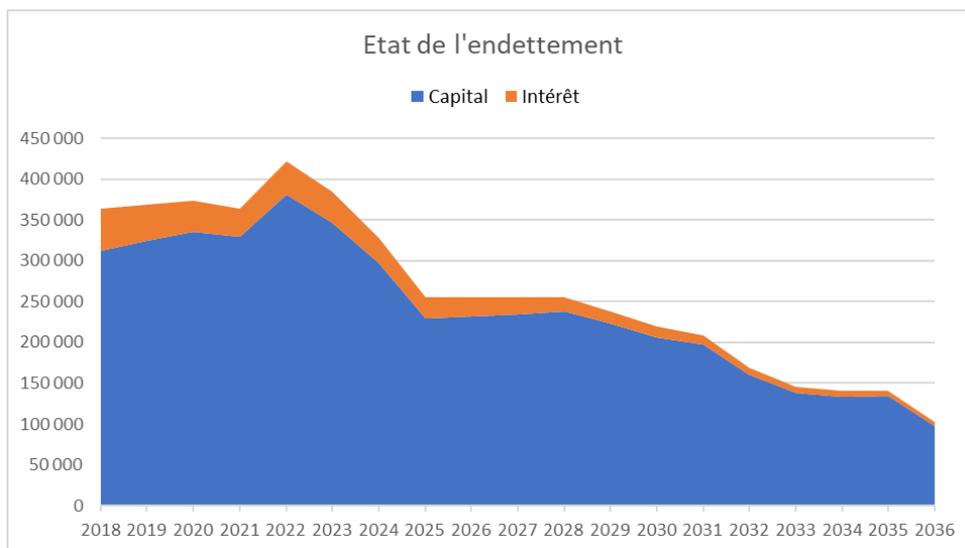
Endettement pluriannuel
Commune 93099

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	384 486,23 €	37 569,19 €	346 917,04 €	0,00 €	0,00 €	3 469 850,48 €
2024	327 643,39 €	29 766,73 €	297 876,66 €	0,00 €	0,00 €	3 122 933,44 €
2025	255 234,94 €	26 147,29 €	229 087,65 €	0,00 €	0,00 €	2 825 056,78 €
2026	255 233,86 €	23 323,61 €	231 910,25 €	0,00 €	0,00 €	2 595 969,13 €
2027	255 232,79 €	20 446,06 €	234 786,73 €	0,00 €	0,00 €	2 364 058,88 €
2028	255 231,28 €	17 513,16 €	237 718,12 €	0,00 €	0,00 €	2 129 272,15 €
2029	237 796,68 €	14 767,08 €	223 029,60 €	0,00 €	0,00 €	1 891 554,03 €
2030	219 081,21 €	12 474,13 €	206 607,08 €	0,00 €	0,00 €	1 668 524,43 €
2031	208 251,22 €	10 517,61 €	197 733,61 €	0,00 €	0,00 €	1 461 917,35 €
2032	169 155,85 €	8 854,39 €	160 301,46 €	0,00 €	0,00 €	1 264 183,74 €
2033	145 562,90 €	7 579,27 €	137 983,63 €	0,00 €	0,00 €	1 103 882,28 €
2034	140 095,97 €	6 504,44 €	133 591,53 €	0,00 €	0,00 €	965 898,65 €
2035	140 095,79 €	5 433,75 €	134 662,04 €	0,00 €	0,00 €	832 307,12 €
2036	101 998,29 €	4 565,83 €	97 432,46 €	0,00 €	0,00 €	697 645,08 €
2037	101 998,29 €	4 048,80 €	97 949,49 €	0,00 €	0,00 €	600 212,62 €
2038	81 101,24 €	3 528,09 €	77 573,15 €	0,00 €	0,00 €	502 263,13 €
2039	81 101,24 €	3 003,72 €	78 097,52 €	0,00 €	0,00 €	424 689,98 €
2040	81 101,24 €	2 475,65 €	78 625,59 €	0,00 €	0,00 €	346 592,46 €

Rappel : La commune a emprunté en 2020 et 2021 pour financer ses investissements.
 Cependant la part du remboursement des intérêts de la dette dans les dépenses réelles de fonctionnement, n'était pas jusqu'à aujourd'hui en augmentation puisque la commune profitait de plusieurs emprunts à taux variables (sur l'Euribor) qui lui étaient favorables.



En 2022, nous retrouvons les incidences des derniers emprunts de 2020 et 2021 dans notre budget :



Des ratios de dettes satisfaisants

Un coût moyen des emprunts :

Le coût moyen des emprunts est de 1,07% (contre 0,91% en 2021)

Un encours de dette /habitant

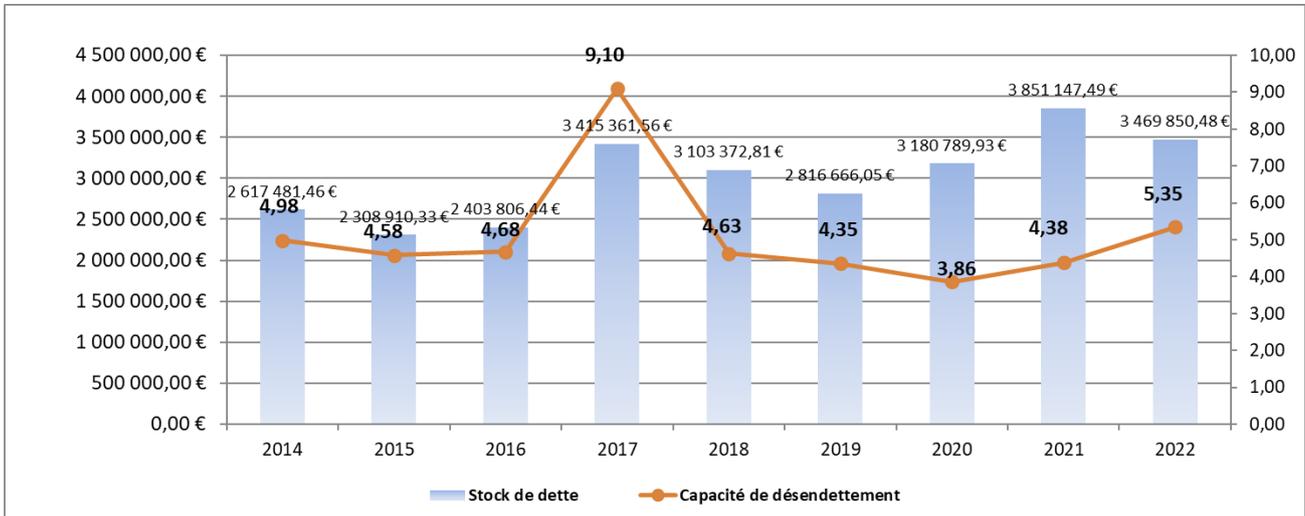
La dette par habitant pour Retiers est de 765€, ce qui est équivalent à la moyenne des communes de même strate de 768€ (donnée AMF/Banque Postale/Banque des Territoires 2021).

Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant dû est de **3 469 850,48 euros**.

La capacité de désendettement est satisfaisante

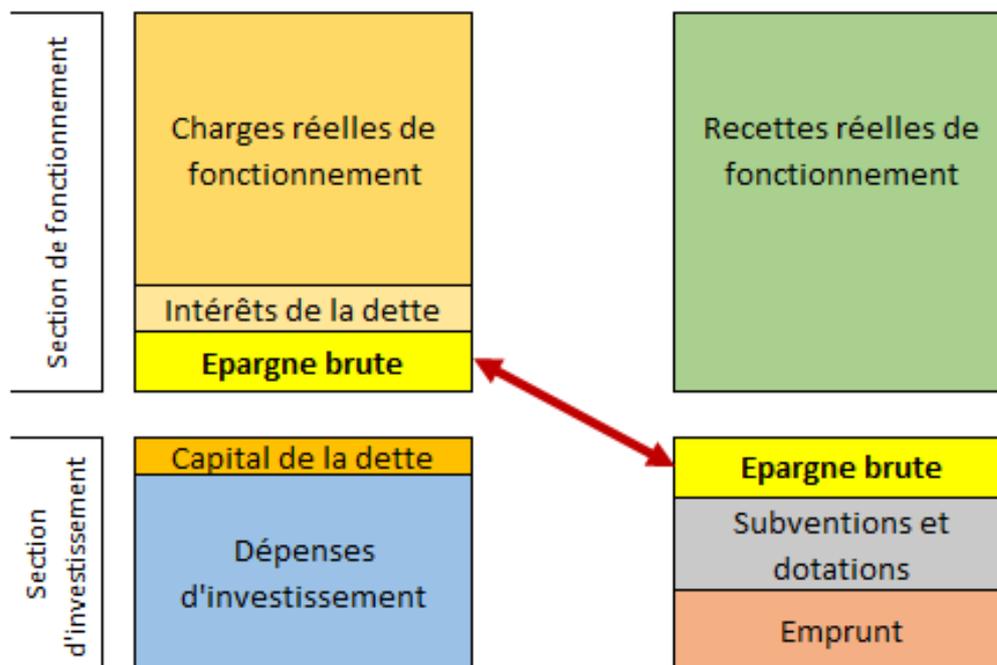
La capacité de désendettement (nombre d'année nécessaire pour rembourser la dette si toute l'épargne y était consacrée) fluctue d'une part en fonction de l'encours de dette et d'autre part du montant de l'épargne brute (delta entre les recettes réelles de fonctionnement hors cessions et les dépenses réelles de fonctionnement).

La capacité de désendettement de la Ville est d'un peu plus de 5 années (5,35 années), très en dessous du seuil d'alerte fixé à 10 ans.



L'épargne brute constitue donc la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

L'équilibre sectionnel



V - Le programme d'investissement 2023

Depuis plusieurs années, la commune réfléchit ses investissements selon un programme d'investissement pluriannuel.

Ses recettes et ses dépenses s'échelonnent souvent sur plusieurs exercices.

Depuis 2014, la commune a eu une politique d'investissement conséquente : outre ses investissements récurrents, elle a œuvré à la rénovation de l'Eglise, rénovation et extension du COSEC, construction du dojo, de la salle de danse et du pôle jeunesse, à l'extension du cimetière...

Ce sont en moyenne 1,43M€ qui y sont consacrés par an depuis 9 ans.

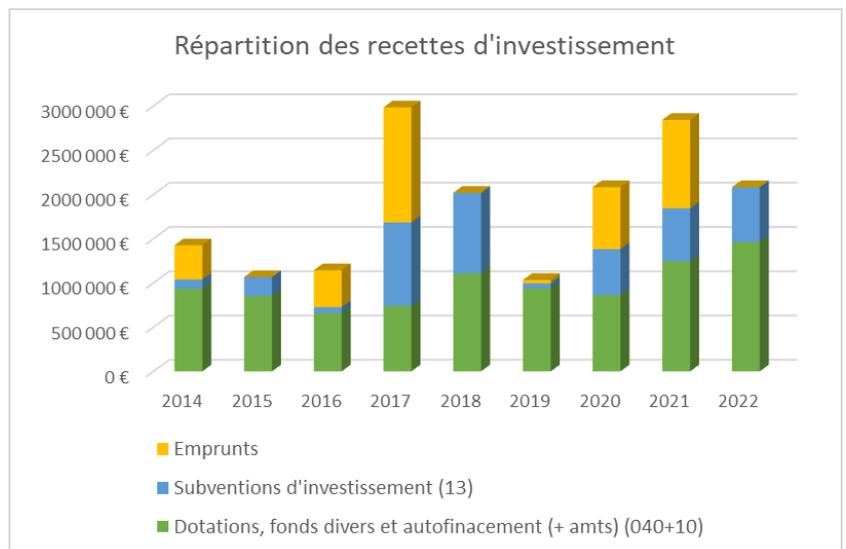
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Equipements et travaux (hors 040+16)	1 276 992 €	357 279 €	882 153 €	2 921 510 €	947 080 €	613 652 €	1 700 271 €	2 360 698 €	927 007 €
Total dépenses réelles	1 276 992 €	357 279 €	882 153 €	2 921 510 €	947 080 €	613 652 €	1 700 271 €	2 360 698 €	927 007 €

En 2022, 1 250 000€ a été dépensé en investissement. Il faut préciser que 254 420,06€ de restes à réaliser seront inscrits en dépenses d'investissement au budget 2023, correspondant au solde des dossiers d'aménagement de la rue Lancelot, du cimetière, ainsi que la mise en sécurité de Champlaisir ou encore des travaux de l'école.....

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses d'investissement, engagées mais non mandatées. Ils sont établis au 31 décembre de l'exercice.

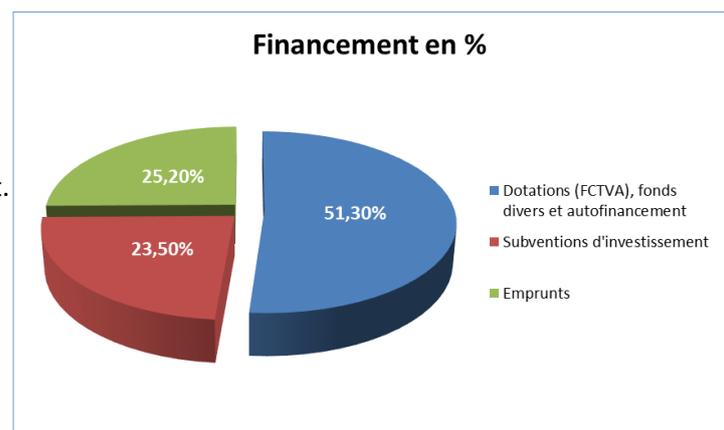
Les financements des dépenses d'équipement sont de plusieurs types :

- Les dotations, fonds divers et l'autofinancement
- Les subventions
- L'emprunt



Il faut noter le décalage dans le temps entre le paiement des équipements et la perception des subventions, ce qui nécessite souvent le recours à l'emprunt.

En moyenne sur ces 9 dernières années, la commune a financé un quart de ses dépenses d'investissement par les subventions, à peu près à part égale avec l'emprunt.



PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS 2020-2022

ECLAIRAGE PUBLIC

Année	Lieu	Coût total	Part SDE	Part commune
2021	Anne de Bretagne	22 211,08	4 442,22	17 768,87
2020	Verne-Charcot-Arbrissel	54 529,41	43 623,53	10 905,88
2020	Square de la Fontaine	27 038,80	21 631,04	5 407,76
2020	Rue Dr Guyot	9 561,50	7 649,20	1 912,30
2020	Rue Le Braz-Jugan-Place Harel	48 569,30	38 855,44	9 713,86
2020	Rue Leclerc-Brassens-Mermoz	83 091,08	66 472,86	16 618,22
2018-2019	La Gilnais	121 020,95	100 850,79	20 170,16
2019	Stade	5 784,53	4 820,44	964,09
2018	Terrain synthétique	84 488,42	70 407,02	14 081,40
TOTAL		456 295,07	358 752,54	97 542,54

DOJO

Dépenses	€/HT	Recettes	€
Maîtrise d'œuvre	81 442 €	Etat (DETR)	100 000 €
Travaux	1 245 800 €	Etat (DSIL)	80 000 €
		ANS	200 000 €
		Conseil Départemental	207 600 €
		Roche aux fées Communauté	364 515 €
		Part Collectivité	374 927 €
TOTAL	1 327 042 €	TOTAL	1 327 042 €

ESPACE JEUNES AVEC FABLAB

Dépenses	€/HT	Recettes	€
Maîtrise d'œuvre	40 384 €	Etat (DSIL)	159 791 €
Travaux	609 832 €	CAF	112 500 €
		Conseil Départemental	50 000 €
		Roche aux fées Communauté	150 301 €
		Part Collectivité	177 624 €
TOTAL	650 216 €	TOTAL	650 216 €

GENDARMERIE

DEPENSES en euros		RECETTES en euros		%
<i>Diagnostics</i>				
AVANT TRAVAUX_Diagnostic Thermique	2400,00			
APRES TRAVAUX_Diagnostic performances énergétiques _ FA du 10-12-21	1000,00			
<i>Travaux</i>				
Isolation des Rampants	46395,09	DSIL Plan de relance	37959	48,03%
Isolation des Combles	13133,99	Fonds propres commune de Retiers	41080	51,97%
Isolation des gaines de VMC	1530,00			
Bloc-portes de communication isolés sur garage	3557,30			
Motorisation des volets roulants	11023,30			
TOTAL	79 040 €	TOTAL	79 040 €	

FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS - CIS

Participation de la commune de Retiers : acquisition terrain + viabilisation et 20% du coût des travaux

Suite à l'ouverture de l'appel d'offre, le département a fait savoir que le coût des travaux est en augmentation de 12,30% par rapport au coût estimé de l'APD.

Il demande une participation supplémentaire de la commune de 31 760€.

Coût estimatif de la construction : 346 744€ en novembre 2022

Objet	Echéance	Montant
Remboursement acquisition foncière	Fait	56 888€
Participation au coût construction	Mise hors d'air	115 942€ (40% de 289 856€)
Participation au coût construction	Réception des travaux	101 450€ (35% de 289 856€)
Participation au coût construction	Solde après quitus des travaux	72 464€
TOTAL		346 744€

Un rendez-vous est programmé avec le Département pour étaler cette dépense

RUE LANCELOT

DEPENSES		
	Prestataire	HT
Réseau électrique	SDE35	73 431,76€
Réseau éclairage public	SDE35	48 615,54€
Télécommunication	SDE35	33 340,65€
Eaux pluviales	Plançon	199 840,91€
Maîtrise d'œuvre	ABE Bouvier	43 894,21€
Travaux	Phase PRO	597 602,75€
TOTAL		996 725,82€

RECETTES		
Amende de police	27 000,00€	2.70%
Conseil Départemental	246 000,00€	24.68%
Emprunt/Fonds propres	723 725,82€	72.61%
TOTAL		996 725,82€ 100,00%

ECOLE MAHÉ

Tranche 1 2023

DEPENSES		
	Prestataire	HT
Maîtrise d'œuvre	N. CHAMBON	79 700,00
OPC	N. CHAMBON	8 400,00
Diag énergétique	Gremmsol	4 690,00
Diag acoustique	Acoustibel	1 950,00
CT	APAVE	10 985,00
SPS	APAVE	5 480,00
Lots architecturaux		677 620,00
Lots techniques		178 800,00
TOTAL		967 625,00

RECETTES		
DSIL	70 564,53	7,29%
CD35 - Fonds d'urgence 35	51 680,40	5,34%
DETR	210 000,00	21,70%
Fonds vert	290 287,50	30,00%
Emprunt/Fonds propres	345 092,57	35,66%
TOTAL		967 625,00 100,00%

Tranche 2 2024

DEPENSES		RECETTES	
	Prestataire	HT	
Lots architecturaux		631 500,00	DSIL 65 975,69 7,29%
Lots techniques		273 200,00	CD35 - Fonds d'urgence 35 48 319,60 5,34%
			DETR 210 000,00 23,21%
			Fonds vert 271 410,00 30,00%
			Emprunt/Fonds propres 308 994,71 34,15%
TOTAL		904 700,00	TOTAL 904 700,00 100,00%

PROPRIETE CHAMPLAISIR

DEPENSES HT		RECETTES	
Remplacement menuiseries - Nupied	47 789.90€	AAP Région - « Restaurer le patrimoine Breton non protégé à des fins de valorisation »	5 476,00€ 6,31%
Mise aux normes électriques	10 000,00€	DSIL	34 737,56€ 40,00%
Sécurisation serre - Doineau	574.01 €	Part communale	46 630,35€ 53,69%
Elagage parc - Fourdeux	9 230,00 €		
Etude préalable de tableaux en vue de leur restauration - J. Verdavaine	13 200,00 €		
Restauration Œuvres Edouard Mahé – J. Verdavaine	6 050,00€		
TOTAL	86 843,91 €		86 843,91€ 100%

A cela s'est ajouté le traitement du mérule pour 36 141€ HT et le traitement à l'anoxie des œuvres et des meubles pour 660€ HT (+ 1 536€ HT de transport).

Il est à noter également un don de 10 000€ de Marine Mahé.

Des objectifs d'investissements 2023-2026 répondant à des objectifs de sobriété énergétique

Depuis 2020, le SDE35 finance à hauteur de 50% les audits énergétiques menés sur des bâtiments publics.

Cet audit énergétique permet de faire un diagnostic complet et de hiérarchiser les actions à mener.

Roche aux Fées Communauté a décidé de soutenir cette action et financer sur son territoire, les audits énergétiques réalisés sur les bâtiments publics des communes.

Le dispositif Intracting : une solution innovante proposée par le SDE 35 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Le principe est de contribuer à la réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics via des avances remboursables.

V - Les hypothèses budgétaires les budgets annexes pour 2023

Budget La clé des Champs

Il reste 28 260€ de travaux à réaliser.

106 963,81€ de vente de terrain seront inscrits en recettes de fonctionnement.

A terme, il est envisagé de reverser 5 360€ au budget communal

Budget Pavie

DENSIFICATION DES ARRIERES DE LA RUE PAVIE

DEPENSES HT	
Acquisitions foncières	1 247 806
Frais de notaire et frais annexes	
Archéologie	4 047
Travaux de grosses démolitions	245 250
travaux d'aménagement et de construction intégrés au projet	1 129 071
Frais de maîtrise d'œuvre	103 650
Géomètre / Etude géotechnique	15 680
Provisions pour aléas	26 800
Frais financiers	82 198
TOTAL	2 854 502

RECETTES		%
AAP Dynamisation des centres-ville - Densification Pavie	200 000	7,01%
AAP Dynamisation des centres-ville - Prolongement des espaces publics centraux	260 000	9,11%
Fonds Friches	562 500	19,71%
Fonds de concours RAFCo	100 000	3,50%
Cession charges foncières	1 200 000	42,04%
Fonds propres commune	532 002	18,64%
TOTAL	2 854 502	100,00%

AMENAGEMENT DU PARC ECOLOGIQUE DU RUISSEAU DE SAINTE CROIX

DEPENSES HT	
Acquisitions foncières	138 870
Travaux d'aménagement et de construction intégrés au projet	367 354
Bassin de rétention / ouvrage de régulation	16 448
Frais de maîtrise d'œuvre	10 705
Sentier d'interprétation	
TOTAL	533 376

RECETTES		%
AAP Dynamisation des centres-ville - Aménagement du Parc écologique du Ruisseau de Ste Croix (FNAT)	145 000	27,19%
Leader	150 000	28,12%
Fonds propres commune	238 376	44,69%
TOTAL	533 376	100,00%

Budget CCAS

En fonctionnement : maintien des catégories de dépenses pour 2023

En investissement :

- Enveloppe prévisionnelle pour poursuivre le projet de création d'une épicerie sociale.
- Maintien d'une enveloppe pour les prêts d'honneur.
- Enveloppe prévisionnelle pour l'acquisition de matériel pour les animations ou autres.

Budget Assainissement

Dépenses	Recettes
- Augmentation de près de 50% des charges d'électricité	- Augmentation de la tarification assainissement (part variable)
- Diminution du poste d'évacuation des boues : car mise en place d'un épaisseur	- Mise en place de la PFAC
- Frais de télécommunication en baisse : arrêt des abonnements en ligne RTS et passage en GSM	
- Remboursement des intérêts du prêt contracté en 2022	